



Numérique

Annelore COURY

Directrice déléguée à la gestion et l'organisation des soins de la caisse nationale de l'Assurance maladie

Diplômée de l'école supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) et de l'institut d'études politiques de Paris, ancienne élève de l'ENA, Annelore COURY débute sa carrière à la direction de la sécurité sociale (DSS) en 2000 comme chef du bureau des relations avec les professionnels de santé libéraux puis comme rapporteur au Haut conseil de l'assurance maladie. Après avoir effectué sa mobilité à l'assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) comme responsable du département « prospectives métiers et nouvelles organisations » à la direction du développement des ressources humaines, elle a rejoint à nouveau la DSS comme adjointe au sous-directeur en charge de la gestion et des systèmes d'information. Avant d'intégrer l'inspection générale des affaires sociales, elle a été en charge de 2009 à 2015 de la sous-direction des relations individuelles et collectives du travail à la direction générale du travail. Membre du conseil de surveillance de la SNCF de juillet 2015 à juin 2016, elle est membre du conseil supérieur des retraites depuis janvier 2017. Elle est aujourd'hui directrice déléguée à la gestion et à l'organisation des soins de la caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM).

Parcours professionnel ou activités (faits marquants) :

- Directrice déléguée à la gestion et l'organisation des soins de la CNAM
- Membre du conseil supérieur des retraites (depuis janvier 2017)
- Membre de l'IGAS
- Sous-directrice des relations individuelles et collectives au travail à la direction générale du travail (2009-2015)
- Adjointe au sous-directeur en charge de la gestion et des systèmes d'information, direction de la sécurité sociale
- Responsable du département prospectives métiers et nouvelles organisation, à la direction du développement des ressources humaines de l'AP-HP
- Rapporteur au Haut conseil à l'avenir de l'Assurance maladie
- Cheffe du bureau des relations avec les professionnels de santé libéraux, à la direction de la sécurité sociale (2000)